

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : **Véronique Plamondon**

<https://www.cadre21.org/membres/cc79d396cecd4fab9ed64ed9>

Date d'obtention : 2021-04-23 18:34:11

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

C'est un partenariat efficace entre différents partenaires (école secondaire, service policier, service judiciaire). Il est important de bien déterminer ce qu'est l'amorce, la nature, les intentions et l'étendue afin de bien cibler le type d'implication.

Cette méthode d'intervention est efficace et rapide (quelques jours). Elle vise la sécurité et le bien-être des jeunes. Elle s'adresse aux intervenants des écoles secondaires qui ont suivi la formation et qui ont un protocole d'entente avec le service de police de leur territoire.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Je vais sensibiliser le personnel à ne pas regarder les images, car il s'agit d'un acte criminel. Il faut collaborer avec les autres écoles secondaires impliquées afin que tous les intervenants puissent intervenir rapidement.

Il est important d'interroger les élèves impliqués individuellement afin de ne pas "contaminer" le témoignage.

L'importance de confisquer le cellulaire et s'il y a refus de le remettre, d'appeler immédiatement les policiers.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Il faut porter une attention particulière aux actes malveillants. Je vais suivre les étapes du protocole à la lettre. L'importance de signer le document et de faire signer le document. Confisquer le cellulaire qui pourrait contenir de la pronographie juvénile. S'assurer que la diffusion ne soit pas à grande échelle. Interroger les élèves individuellement. Ne jamais consulter les images.